



Dossier de l'OHI n° S3/8151/S-66

LETTRE CIRCULAIRE 12/2018
2 février 2018

ADOPTION DE LA REVISION 1.1.0 DE LA PUBLICATION DE L'OHI S-66
LA CARTE MARINE ET LES PRESCRIPTIONS D'EMPORT : LES FAITS

Référence :

- A. LC de l'OHI 60/2017 du 7 novembre – Demande d'approbation de la révision de la publication de l'OHI S-66 – *La carte marine et les prescriptions d'emport : les faits*.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La lettre circulaire en référence A proposait l'adoption de la révision 1.1.0 de la Publication de l'OHI S-66 – *La carte marine et les prescriptions d'emport : les faits*, telle que recommandée par le groupe de travail de l'OHI sur la tenue à jour des normes ENC (ENCWG), et avalisée par le comité des services et des normes hydrographiques de l'OHI et par le Conseil de l'OHI.
2. Le Secrétariat de l'OHI remercie les 57 Etats membres suivants qui ont répondu à la référence A : Algérie, Argentine, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Cuba, Chypre, Equateur, Egypte, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Guatemala, Islande, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Malaisie, Malte, Maurice, Monaco, Maroc, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Singapour, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Thaïlande, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay et Venezuela.
3. 56 Etats membres ont approuvé la proposition de révision de la S-66 et un Etat membre s'y est opposé. Trois Etats membres ont formulé des commentaires en plus de leur vote. Ces commentaires et le résultat de leur examen par le président de l'ENCWG sont fournis en annexe A à cette lettre circulaire.
4. Lors de la publication de la lettre circulaire en référence, l'OHI comptait 87 Etats membres dont trois Etats ayant fait l'objet d'une suspension. Conformément aux dispositions de la Convention relative à l'OHI telle qu'amendée, le nombre minimum de votes favorables requis était donc de 28. Par conséquent, et en tenant compte des corrections rédactionnelles rapportées dans l'annexe A, la proposition de révision 1.1.0 de la S-66 est adoptée.
5. La révision 1.1.0 (*version anglaise uniquement*) est mise à disposition sur le site web de l'OHI, à la rubrique : www.who.int → Normes & Publications → S-66.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général,

Abri KAMPFER
Directeur

Annexe A : Réponses des Etats membres à la LC de l'OHI 60/2017 et commentaires du président de l'ENCWG.

Copie : Président de l'ENCWG

**REPONSES DES ETATS MEMBRES A LA LC DE L'OHI 60/2017 ET COMMENTAIRES
DU PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ENC (ENCWG)**

**ADOPTION DE LA REVISION 1.1.0 DE LA PUBLICATION DE L'OHI S-66
– LA CARTE MARINE ET LES PRESCRIPTIONS D'EMPORT : LES FAITS**

ESTONIE (Vote : OUI)

Nous souhaitons ajouter à notre vote favorable que la LC60 fait référence à un lien qui n'existe actuellement pas sur la page d'accueil du site de l'OHI, pour les cas suivants :

1) p. 13 www.iho.int > ENCs, ECDIS & S-100 > ENC Availability

Le lien correct est : www.iho.int > ENCs & ECDIS > ENC Availability

2) p. 15 <http://www.iho.int> > ENCs, ECDIS & S-100 > Operation of ECDIS and S-57 ENCs

Le lien correct est : www.iho.int > ENCs & ECDIS > Important Information

3) p. 16 <http://www.iho.int> > ENCs, ECDIS & S-100 > Operation of ECDIS and S-57 ENCs > Current IHO ECDIS and ENC Standards

Le lien correct est : www.iho.int > ENCs & ECDIS > Important Information > Current ENC and ECDIS Standards

Commentaire du président de l'ENCWG :

Le président de l'ENCWG remercie l'Estonie d'avoir signalé les modifications à apporter à ces liens sur le site web de l'OHI. En plus des références erronées identifiées par l'Estonie, plusieurs autres références erronées ont été identifiées lors du processus de correction de ces erreurs. L'édition 1.1.0 de la S-66 finale publiée inclura les références et liens corrects pour le site web.

IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D') (Vote : OUI)

La République islamique d'Iran n'a pas été incluse dans la liste des Etats du pavillon. L'adresse du site web des Avis aux navigateurs sera indiquée dès leur mise en ligne sur le site.

Commentaire du président de l'ENCWG :

Le président de l'ENCWG et le Secrétariat de l'OHI remercient la République islamique d'Iran pour cette information, et mettront à jour la liste des Etats du pavillon pour y inclure le détail du site web de la République islamique d'Iran dès que fourni ; il convient de noter que cette liste n'est pas exhaustive et que sa mise à jour date de juin 2017.

SUEDE (Vote : NON)

Nous vous prions de bien vouloir modifier l'adresse de l'Etat du pavillon de la Suède sur le site web (p.25) pour <https://transportstyrelsen.se/en/shipping/>

Le SMA remercie le groupe de travail pour la mise à jour de cette publication importante.

Commentaire du président de l'ENCWG :

Le président de l'ENCWG remercie la Suède pour avoir signalé cette erreur. L'édition 1.1.0 de la S-66 finale publiée inclura la référence et le lien corrects pour le site web.